



Les Maisons des Professions Libérales (MPL) : la voix(e) commune des professions libérales.

Un réseau national pour la réussite et l'accompagnement des PL

**Comprendre le concept de la Maison des Professions Libérales
Découvrir le processus de labellisation et ses critères**

Les MPL : un atout majeur pour l'avenir des professions libérales en France

Objectifs :

- Donner aux PL la visibilité, l'accompagnement et les outils dont elles ont besoin : une véritable vitrine pour le secteur des PL, à l'instar des CCI et des CMA;
- Favoriser la collaboration et l'innovation entre les acteurs;
- Promouvoir les professions libérales et les métiers de salariés auprès du grand public et des pouvoirs publics.

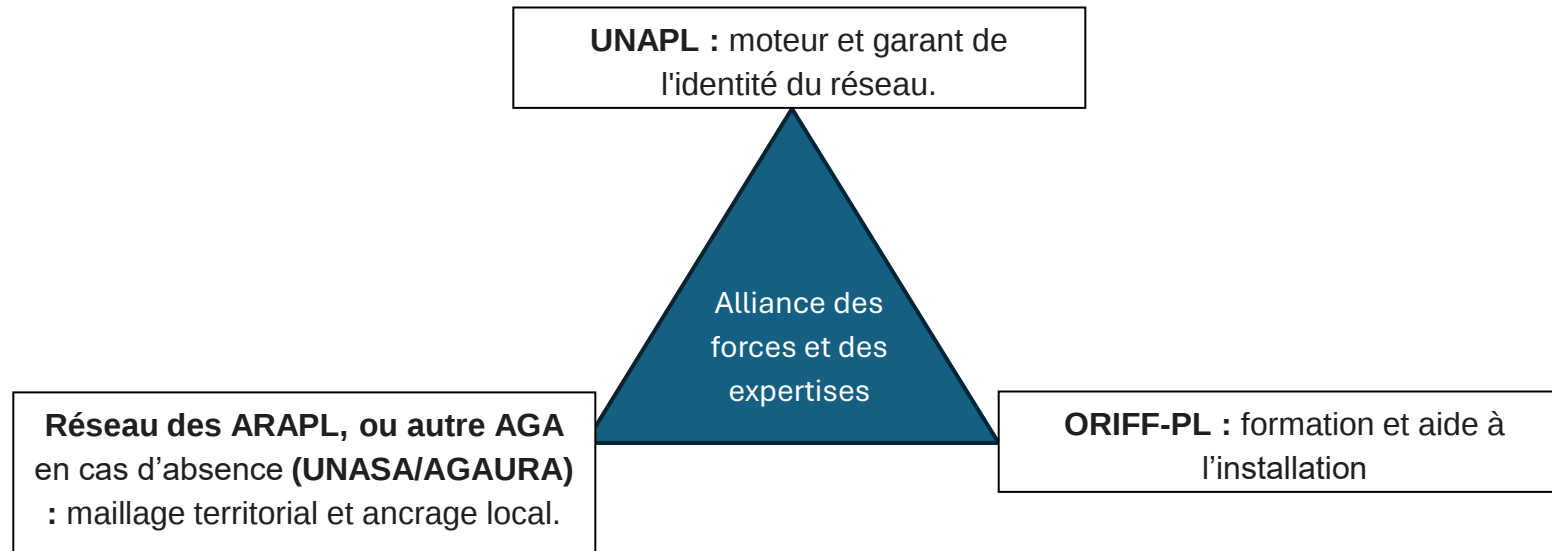
Services :

- Lieux physiques et/ou virtuels de rencontres et d'échanges;
- Parcours de services et d'outils adaptés aux besoins des PL;
- Partenariats avec les acteurs locaux et nationaux.

Quelle forme pour les MPL ?

- Souplesse et adaptabilité aux besoins locaux;
- Prise en compte de l'existant et de la diversité des services proposés sur les territoires;
- Un processus de labellisation transparent et rigoureux;
- Une approche des modèles économiques au cas par cas.

Les Maisons des Professions Libérales : Un socle fondateur solide pour un réseau d'avenir



3 acteurs clés

Avec des membres associés et cooptés : élargir l'expertise et la dynamique du réseau (UAE, Syndicats membres de l'UNAPL, Partenaires économiques, Institutionnels...)

Les Maisons des Professions Libérales : Un socle fondateur solide pour un réseau d'avenir



Avantages :

- Complémentarité des compétences et des expertises;
- Développement solide et pérenne du réseau;
- Réponse aux besoins des professionnels libéraux;
- Contribution à la dynamique économique des territoires.

Points clés :

- Démarche partenariale et collaborative;
- Diversité des membres fondateurs et associés;
- Réseau d'avenir au service des professionnels libéraux.

Interprofessionnalité et intelligence collective : la valeur créée par les MPL



L'intelligence collective :

- Plus que la simple addition des compétences des membres.
- Favorise l'interprofessionnalité et les échanges.
- Moteur du développement du réseau.

Avantages de l'interprofessionnalité :

- Partage d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques.
- Capitalisation sur la diversité des métiers et des territoires.
- Développement de solutions innovantes et adaptées aux besoins.
- Stimulation de la créativité et de l'innovation.

Concrétisation de l'interprofessionnalité :

- Annuaire interprofessionnel des membres.
- Événements interprofessionnels (conférences, ateliers, forums).
- Projets collaboratifs interdisciplinaires.
- Services interprofessionnels (co-traitance, mutualisation des ressources).

Interprofessionnalité :

- Opportunité unique pour les MPL.
- Renforce l'impact du réseau.
- Répond aux défis du monde de demain.

Animation et coordination des MPL



Deux piliers fondamentaux :

Coordination nationale : cohérence, mutualisation, stratégie commune.

Animation territoriale : proximité, réponses aux besoins spécifiques et lien avec la coordination.

Coordination nationale :

- Définir les orientations générales du réseau.
- Harmoniser les pratiques et les procédures.
- Favoriser les échanges et la collaboration entre les MPL.
- Assurer la représentation du réseau auprès des instances nationales.
- Développer des outils et des services communs.

Animation territoriale :

- Développer et entretenir le réseau de partenaires locaux.
- Faciliter la coopération des acteurs entre eux.
- Promouvoir la MPL auprès des professionnels libéraux.
- Organiser l'animation.
- Assurer le lien avec le coordinateur national.

Collaboration étroite entre acteurs nationaux et territoriaux :

- Cohérence et qualité du réseau.
- Solutions et actions innovantes.
- Accompagnement personnalisé et de proximité.

Points clés :

Coordination nationale garante de la cohérence.

Animation territoriale pour une réponse aux besoins locaux.

Collaboration étroite pour un réseau performant.

Le choix de la labellisation

Comment développer le réseau national de Maisons des Professions Libérales ?



Un Système de labellisation :

- Les MPL (UNAPL régionale, ORIFF-PL, ARAPL ou autre AGA en cas d'absence) obtiennent le label "Maison des Professions Libérales" après avoir satisfait aux critères définis par l'UNAPL.
- Solution plus souple, moins coûteuse et moins risquée.

Dans le cas de structures déjà existantes, celles-ci s'intègrent dans la démarche de labellisation afin d'obtenir le droit d'utilisation de la marque « MPL ».

Avantages du système de labellisation :

- **Souplesse et liberté :**
 - Adaptation aux besoins spécifiques de chaque territoire.
 - Liberté dans la manière de répondre aux critères de l'UNAPL.
- **Gouvernance simplifiée :**
 - L'UNAPL garde la maîtrise de la marque et les critères d'attribution du label.
 - Mutualisation des ressources et des compétences entre les MPL.
- **Coût :** Solution moins coûteuse que la création de structures juridiques.
- **Risques réduits :**
 - Limite les risques juridiques et financiers.
 - Retrait possible d'une MPL sans impact sur l'ensemble du réseau.

Le système de labellisation a été retenue comme la solution la plus appropriée pour développer rapidement le réseau national de Maisons des Professions Libérales.

Domaines d'évaluation et critères pour l'utilisation de la marque MPL

L'utilisation de la marque "Maison des Professions Libérales" (MPL) sera soumise à un processus d'évaluation rigoureux.



8 domaines d'évaluation :

Existence d'un réseau de partenaires

Mise en place d'un parcours de services transverses aux membres

Existence d'un lieu physique

Animation d'un portail web régional

Nomination d'un animateur régional

Organisation/participation à des événements régionaux

Préparation collective des RDV institutionnels

Respect de la charte graphique et du droit d'image

Des critères mesurables et observables seront définis par domaine pour permettre l'évaluation des actions réalisées ou prévues.

Le Label sera attribué pour une période définie.

La commission de coordination et d'évaluation sera chargée du processus d'octroi du label.

La voix de l'UNAPL restera prépondérante.

Les Maisons des Professions Libérales : Une palette de services à la carte

Une réponse aux besoins des professionnels libéraux



Socle commun de services :

- Information et conseil,
- Formations transverses et d'aide à l'installation,
- Mise en réseau,
- Domiciliation des organisations membres de l'UNAPL.

Services complémentaires possibles selon les alliances territoriales (liste non exhaustive) :

- Accompagnement individuel à la création d'entreprise,
- Incubateur,
- Services administratifs,
- Espaces de rencontre,
- ...

Un cadre flexible et adaptable :

- Référentiel des attendus clair
- Liberté d'adaptation aux besoins locaux
- Innovation et ancrage territorial

Atouts :

- Réponse aux besoins des professionnels libéraux
- Développement d'un réseau national dynamique et attractif

Communiquer pour rayonner : la stratégie des Maisons des Professions Libérales (MPL)



Une identité visuelle forte et cohérente :

- Charte graphique commune pour le réseau MPL.
- Définit le logo, les couleurs, les typographies et les images.
- Garantit la cohérence, la reconnaissance et la professionnalisation.

Une charte éditoriale pour un langage commun :

- Définit les valeurs, les messages, le ton et le style de communication.
- Établit les règles de rédaction et de publication des contenus.

Un site internet national et des plateformes régionales :

- Site national : présente les MPL, leurs missions, services, actualités et ressources.
- Plateformes régionales : actualités, événements, services et offres spécifiques.
- Favorisent la communication et les échanges entre professionnels locaux.

Stratégie digitale multicanal (mise en place progressive) :

- Réseaux sociaux : Facebook, LinkedIn, Twitter, YouTube.
- Newsletters et emailings.
- Relations presse et médias.
- Participation à des événements professionnels.

Le périmètre géographique des Maisons des Professions Libérales (MPL)

Trois principes fondamentaux :



Respect des zones de chalandise des acteurs fondateurs :

- Implantation dans les bassins d'activité des acteurs fondateurs.
- Expertise et maillage territorial des acteurs fondateurs.
- Pas de dégradation des services existants.

Création possible d'alliances élargies :

- Regroupement de plusieurs acteurs fondateurs sur plusieurs territoires.
- Avis de la coordination nationale et approbation finale de l'UNAPL.
- Cohérence du projet avec les objectifs et les valeurs du réseau MPL.

Territoires dépourvus d'acteurs fondateurs :

- Constitution d'un groupe d'initiative local.
- Soumission d'un dossier de candidature à l'UNAPL.
- Vote et approbation des têtes de réseau des MPL existantes.

Flexibilité du maillage territorial : Solutions individualisées & couverture nationale efficace du réseau.

Points clés :

Respect des acteurs fondateurs et de leurs zones d'influence / Collaboration et mutualisation des ressources / Adaptation aux besoins des professionnels libéraux / Développement d'un réseau national cohérent et performant.

Calendrier et procédure de candidature

- Ouverture du dépôt des dossiers : Juillet 2024
 - Dossier à envoyer au siège de l'UNAPL
 - Audit sur place
- Examen du dossier de candidature par la Commission de labellisation
- Annonce des 1ers labels par la coordination nationale : Second semestre 2024
 - Nouvelle phase de dépôt des dossiers : Au fil de l'eau-

Les acteurs seront informés par la coordination nationale de la réalisation des différentes étapes.